

**Echternach
Der Marktplatz**

Zur Römerzeit kreuzen sich am heutigen Marktplatz zwei Straßen. Da die Sauer auch schiffbar ist, entsteht hier ein Umschlagplatz für Waren.

Ab dem VIII. Jh. zieht das Grab des Hl. Willibrord in der Abteikirche zahlreiche Pilger an. Die Wallfahrten begünstigen ebenfalls den Handel. Die Tatsache, dass im Jahre 992 Kaiser Otto III. dem Abt das Recht verleiht Münzen zu prägen, bestätigt eine rege Geschäftstätigkeit.

Die älteste Erwähnung des Marktplatzes („Forum“) findet sich allerdings erst um 1200. Im ausgehenden Mittelalter werden außer dem Wochenmarkt in Echternach auch mehrere Jahrmärkte abgehalten und zwar an den Hauptwallfahrtstagen.

Das heutige Aussehen des Platzes geht vor allem auf das XVII. und XVIII. Jh. zurück. Ein Bauwerk das schon allein durch seine Stellung auffällt, ist allerdings viel älter: Der Dingstuhl oder „Dänzel“, das ehem. Justizgebäude der Abtei. Im XIV. Jh. wird es von den Mönchen erworben, 1444 durch Feuersbrunst zerstört, etwas später neu aufgebaut, im XVIII. Jh. barockisiert und schließlich 1895/96 nach den Plänen des Staatsarchitekten Charles Arendt

restauriert. Auf diese Zeit gehen auch die von Lambert Piedboeuf geschaffenen Statuen zurück. Sie stellen die vier Kardinaltugenden, König Salomon und die Muttergottes dar. In der offenen Halle des Erdgeschosses erinnert ein Denkmal an die Überreichung des Freiheitsbriefes durch Gräfin Ermesinde an die Echternacher im Jahre 1236.

Vermutlich stammt auch das Justiz- oder Markt Kreuz aus dieser Zeit. Sein traditioneller Name „Uurtsel“ deutet an, dass es im Zusammenhang mit dem Recht steht. Seit 1982 erhebt sich an dem ursprünglichen Standort eine Kopie. Der Brunnen ist nach einem Modell aus den ehem. Abteigärten zusammengesetzt.

Bibliographie

- Brimmeyr J.-P., *Geschichte der Stadt und der Abtei Echternach, Luxembourg 1921, 1923*
- Krier J., *Von Epternus zu Willibrord, Die Vor- und Frühgeschichte der Abtei Echternach aus archäologischer Sicht, in: Die Abtei Echternach 698–1998, Luxembourg 1999*
- Trauffer H., *Markt und Gewerbe in Echternach, Untersuchungen zur wirtschaftlichen Stellung einer Abteistadt im Mittelalter, in: Schuerberfouer 1340–1990, Luxembourg 1990*



La Place du Marché à Echternach

(Grand-Duché de Luxembourg)



A l'époque romaine deux voies se croisent à l'emplacement de l'actuelle Place du Marché. L'une relie Altrier à Bitbourg, l'autre conduit des Ardennes à Trèves. La Sûre sert également au transport de voyageurs et de marchandises. Il est évident qu'un tel carrefour favorise l'échange de biens, autrement dit le commerce ou le marché.

A partir du VIII^e siècle, le tombeau de saint Willibrord († 739) attire de nombreux pèlerins. De tels rassemblements donnent également lieu à des activités commerciales. La communauté monas-

tique possède de vastes propriétés et elle ne consomme pas la totalité de ses productions. Quoi de plus normal que de vendre les excédents ! L'abbaye présente sans doute un intérêt économique considérable, car en 992 l'empereur Otton III lui accorde le droit de battre monnaie.

La première mention écrite d'une place du marché (« forum ») à Echternach ne remonte cependant qu'aux environs de 1200. A la fin du Moyen Âge il y a à côté du marché hebdomadaire plusieurs grandes foires annuelles. Celles-ci sont en rapport direct avec les périodes de pèle-



rinage : Fêtes de st Willibrord et de saint Sébastien, Pentecôte, dédicace de l'église paroissiale Saints-Pierre-et-Paul. Parmi la population se trouvent, en dehors des artisans et commerçants, également des banquiers et des juifs.

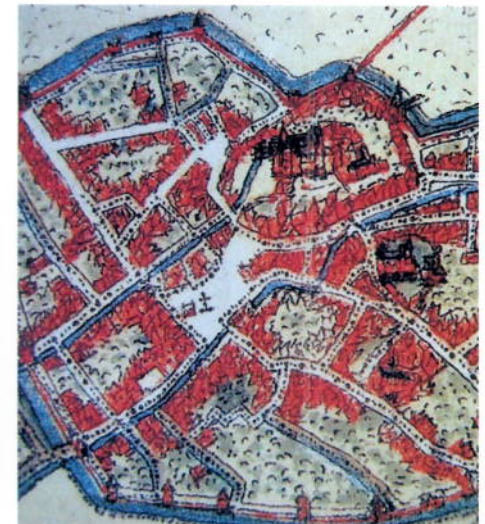
La Place du Marché constitue sans doute le centre de la vie civile, ce qui est bien illustré par le nombre de rues et de ruelles qui y débouchent. Aujourd'hui le site porte surtout le caractère de l'époque baroque. La plupart des façades remontent aux XVII^e et XVIII^e siècles, même si les maisons qui se trouvent derrière sont parfois beaucoup plus anciennes. Lors des travaux de reconstruction au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les architectes se sont efforcés de donner un caractère homogène à l'ensemble de l'espace. Plusieurs édifices méritent sans doute de retenir l'attention du visiteur d'une façon particulière.

Le « Dënzelt » se fait remarquer par sa position en saillie par rapport à l'alignement des autres édifices. Il s'agit de l'ancien palais de justice érigé par l'abbé d'Echternach qui était également seigneur temporel de la cité. Le bâtiment « dinstoil » (lieu de délibération) est mentionné une première fois en 1365. Quelques années plus tard il est acheté par l'abbaye. En 1444, un incendie qui dure deux jours et deux nuits détruit l'édifice et deux cents autres maisons de la cité. Même l'abbaye et la toiture de l'église deviennent la proie des flammes. L'abbé met probablement quelque temps pour achever la reconstruction du symbole de son pouvoir. Si les grandes arcades ouvertes du rez-de-chaussée trahissent encore le style gothique, l'élévation des façades avec ses deux échauguettes renvoient déjà à la Renaissance. Des pierres armoriées d'une qualité remarquable retrouvées après la dernière guerre permettent de situer la fin



des travaux vers 1520/30 sous l'abbatit de Robert de Monreal. Le XVIII^e siècle coiffe les tourelles de bulbes et crée des fenêtres sommées de segments d'arc. En 1895/96 l'architecte de l'Etat Charles Arendt « restaure » l'édifice et lui donne l'aspect actuel. Il fournit d'ailleurs un plan pour l'aménagement de toutes les façades de la place en style néogothique. Les statues qui décorent le « Dënzelt » représentent les quatre vertus cardinales, le roi Salomon et la Vierge. Elles sont l'œuvre de Lambert Piedboeuf (*1863) d'Aix-la-Chapelle. La halle abrite un monument érigé en 1936 lors de la commémoration du 7^e centenaire des lettres de franchises accordées par la comtesse Ermesinde aux bourgeois d'Echternach.

D'après de nombreux historiens, la croix de justice ou croix de marché qui s'élève en haut de la place remonte à cet événement, c'est-à-dire au XIII^e siècle. Après



de nombreuses vicissitudes, une copie du monument a été élevée à l'emplacement originel en 1982. Sur le plan de la ville dressé au milieu du XVI^e siècle par Jaques Deventer la croix occupe cette place. Elle renvoie probablement aux droits des bourgeois ou des abbés. Sa signification n'est pas très claire. D'après son nom traditionnel (« Uurtsel ») elle se situe en tout cas dans le contexte de la juridiction. Au XVIII^e siècle les Epternaciens voulaient la remplacer par une fontaine ; les moines se sont opposés avec succès au projet. Finalement la Grande Révolution a balayé ce symbole des droits seigneuriaux et l'a remplacé par un arbre de liberté.

La fontaine aménagée en 1985 à l'autre extrémité de la place a été réalisée par la juxtaposition de deux moules d'un vase faisant autrefois partie du domaine abbatial.